



en partenariat avec



20 ans du
Prix Régine Orfinger-Karlin
Le Prix de la Ligue des droits de l'Homme
10 décembre 2016 – Bibliothèque Solvay



Dossier de présentation

avec le soutien de



Biographie de Régine Orfinger-Karlin



Née dans les années 1910, Régine Orfinger-Karlin fut, après des études de droit, la deuxième femme inscrite au barreau d'Anvers. Rayée de ce barreau juste avant la guerre 40-45 parce qu'elle était juive, elle entra dans la résistance pour s'y engager de plus en plus activement après la dénonciation qui conduisit à l'exécution de son mari.

Après la guerre, elle élèvera seule ses deux enfants et participera à la refondation de la Ligue belge des droits de l'Homme.

Elle sera membre du Comité central de la Ligue belge, puis du Conseil d'administration de la Ligue des droits de l'Homme jusqu'en 1996, année où elle en sera élue Présidente d'honneur.

Toute sa vie, cette résistante armée, militante féministe et antiraciste a consacré ses talents de juriste à la mise en place et à l'organisation de groupes de pression comme «A travail égal, salaire égal», le « Comité pour la Dépénalisation de l'Avortement » dans les années '70, ainsi qu'à la mise sur pied de nombreuses associations progressistes d'avocats.

Régine Orfinger-Karlin était et restera la femme de tous les combats.

Régine Orfinger-Karlin est décédée le 28 décembre 2002 à l'âge de 91 ans.

Historique du Prix Régine Orfinger-Karlin

En 1996, lors de son Assemblée Générale, la Ligue des droits de l'Homme décida de créer un prix au nom de l'une de ses « dirigeantes historiques ». C'est ainsi qu'est né le prix Régine Orfinger-Karlin, du nom de cette figure emblématique qui participera, entre autres, à la renaissance de la Ligue à la sortie de la guerre.

Depuis 1996, à raison d'une fois tous les deux ans, la Ligue des droits de l'Homme récompense une personne ou une association qui s'est distinguée par son action militante en faveur de la promotion des droits humains.

Les caractéristiques du prix Régine Orfinger-Karlin sont les suivantes :

1. Le Prix a pour but d'encourager la promotion et la défense des droits humains, tout particulièrement concernant des groupes vulnérables, soit en faveur du progrès de l'égalité des hommes et des femmes, soit en matière de droit des étrangers.
2. Le Prix vise à reconnaître et à récompenser une personne, sans distinction d'âge, un groupe ou une association, qui œuvre et se distingue en ce sens, notamment en mettant en évidence la nécessité de la résistance aux atteintes aux droits humains.
3. Le Prix est uniquement attribué à des réalisations situées en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1996 > 2016 : les lauréats

Lors de la première édition en **1996**, un groupe d'avocats présenta la candidature de **Nabela Benaissa** qui remporta le prix.

En **1998**, le prix fut attribué conjointement au **Collectif contre les expulsions**, ainsi qu'à une communauté peule parrainée par l'asbl « l'Autre lieu », maison d'accueil pour personnes atteintes de troubles en santé mentale.

L'édition **2000** a récompensé le **collectif Action Birmanie** (des étudiants de l'UCL qui militent contre les activités de Total Fina en Birmanie).

L'édition **2002** a récompensé un **projet de film documentaire sur la réinsertion des personnes sortant de prison**.

L'édition **2004** fut un peu particulière pour le prix Régine Orfinger-Karlin. En effet, la Ligue des droits de l'Homme a profité de ce rassemblement pour, d'une part, commémorer les 60 ans de la Libération, et d'autre part, rendre un hommage à Régine Orfinger-Karlin, décédée peu de temps auparavant.

A cette double occasion, la cérémonie de remise du prix fut accompagnée de la projection d'un film documentaire « *A mon père résistant, le deuil et le secret* » dans lequel Régine Orfinger-Karlin revient sur sa participation dans la résistance pendant la guerre.

Cette soirée fut également l'occasion pour certaines personnes de souligner la carrière exemplaire de cette juriste militante pour le droit des femmes et des marginalisés.

L'édition 2004 s'est clôturée avec la remise d'un prix à l'association « **Vent Sauvage** » pour son projet de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

L'édition **2006** a récompensé au collectif de militants anti-précarité « **Flexblues** » et à leur porte-parole: « **Bob le précaire** »

L'édition **2008** correspondait aux 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Le prix a été remis le 10 décembre 2008 au **comité du quartier Midi**, un Comité d'habitants du quartier midi mobilisés pour le droit à l'habitat.

En **2010**, c'est l'association « **Les Catacombes** » qui a été récompensée. Cette association est une Communauté de base, membre du réseau P.A.V.E.S, qui rassemble des Chrétiens réformateurs promouvant les libertés et les droits humains. Ses membres se mobilisent autour des difficultés suscitées par un séjour carcéral et organisent une maison communautaire qui accueille des personnes isolées en quête d'hébergement lors de leur congé pénitentiaire ou après leur libération.

En **2012**, La Ligue des droits de l'Homme a récompensé **l'asbl Intact** pour le soutien juridique qu'elle apporte aux femmes victimes de violences "traditionnelles" et en particulier les mutilations génitales.

Enfin, lors de la dernière remise de prix, en **2014**, la Ligue des droits de l'Homme a récompensé l'action du réseau bruxellois du collectif « Les Morts de la Rue ». Ce collectif, né il y a dix ans, réunit d'anciens habitants de la rue et des associations qui agissent ensemble pour prendre connaissance des décès des personnes ayant été à la rue, informer ceux qui les ont connus, veiller à la dignité de leurs funérailles et leur rendre hommage collectivement, une fois par an.

**Présentation
des candidats au
Prix Régine Orfinger-Karlin 2016**



Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés

La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés veut construire de la solidarité concrète avec tou.te.s les migrant.e.s. Elle dénonce et veut combattre les politiques migratoires belges et européennes actuelles. Le droit de vivre dans la dignité appartient à tou.te.s.

En 2014, le nombre de personnes qui avaient été forcées de fuir s'élevait à 59.5 millions. La plupart ont trouvé refuge dans les pays avoisinant leur pays d'origine. Cependant, une minorité est parvenue, après un voyage parfois dangereux et éprouvant, à atteindre l'Europe et, certain.e.s, la Belgique où, selon la Convention de Genève de 1951, ils/elles peuvent soumettre une demande d'asile.

Or, notre pays n'était pas prêt à les accueillir. Des centaines de candidat.e.s à l'asile se sont retrouvés.e.s sans logement et sans assistance attendant de pouvoir être reçu.e.s par l'Office des Etrangers. Parmi eux, des Syriens, des Irakiens, des Afghans, des Erythréens, etc.

Dans ce contexte, plusieurs collectifs et un nombre incalculable de citoyen.ne.s bénévoles se sont réunis à Bruxelles, le 2 septembre 2015, pour établir la « Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés (PCSR) ». Dans l'urgence, et dans l'attente d'une prise en charge de cette "crise" par le gouvernement, une offre de repas, de soins de santé, un hébergement, des animations, un soutien psychologique ou scolaire ont été aménagés dans le Parc Maximilien, qui jouxte l'Office des Etrangers. Aujourd'hui, alors que le camp a été démonté, la Plateforme veut s'inscrire dans la durée pour se construire sur base de cette belle solidarité envers les demandeurs d'asile et de cette mobilisation inédite des citoyen.ne.s. Elle veut également s'interroger sur les origines de cette crise et sur les changements nécessaires pour qu'elle ne se reproduise plus dans le futur. Elle tente, par ses actions, et sans se substituer à l'Etat belge, de participer à la mise en place d'une solution durable et solidaire, fondée sur le respect des droits humains de toutes et tous, pour faire face à la situation actuelle.

Pourquoi La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés nommée au PROK ?

À l'heure où les gouvernements à travers le monde appellent au rejet, à l'exclusion et à la peur de l'« étranger », il est urgent de mettre en avant une initiative profondément solidaire. Émus par l'arrivée massive de réfugiés durant l'été 2015, des citoyens se sont levés pour leur offrir ce que le monde politique leur refusait : un accueil chaleureux et respectueux de leur dignité humaine. Aujourd'hui, ces citoyens-bénévoles agissent encore pour continuer de les accueillir et mettent en œuvre ce fameux « vivre ensemble ». Parce que pour pouvoir vivre ensemble, il faut créer du lien ; c'est ce qu'ils font tous les jours, depuis plus d'un an maintenant.

En savoir plus : www.bxlrefugees.be



Union des Progressistes Juifs de Belgique

Le contexte difficile suite aux attentats rendent le combat de l'UPJB pour la lutte contre l'antisémitisme et le vivre ensemble plus que jamais nécessaire.

Mise sur pied en 1939 par des Juifs antifascistes, la « Solidarité juive », devenue depuis l'UPJB, poursuit aujourd'hui l'objectif suivant : « *la promotion d'un judaïsme contemporain laïc, progressiste et diasporiste, dans la filiation des combats du mouvement ouvrier et de la résistance anti-nazie* ». Membre, depuis 2003, du réseau « Juifs européens pour une paix juste » qui regroupe onze organisations juives de dix pays européens, l'UPJB est agréée depuis 1989 comme association d'Éducation Permanente de la Communauté française - Wallonie/Bruxelles – de Belgique.

Son action poursuit principalement 3 axes :

- Paix dans le monde et enjeux internationaux : l'UPJB est engagée dans le soutien à une solution équitable dans le conflit israélo-palestinien.
- Citoyenneté multiculturelle, antiracisme et vivre ensemble : ce travail se fait tout particulièrement en faveur d'une politique d'immigration à visage humain à l'opposé des montées des populismes et replis sur soi.
- Identité communautaire et expression culturelle : l'UPJB lutte contre l'antisémitisme et le repli sur soi communautaire, entre autres en transmettant l'histoire et la culture juive ainsi que la mémoire du judéocide.

Pourquoi l'UPJB est nommée au PROK ?

Tout en restant dans la lignée de ses fondateurs issus de l'antifascisme, de la résistance juive puis de la solidarité avec les rescapés de la Shoah, dans la continuité vis-à-vis de l'engagement pionnier des militants de l'UPJB en faveur de la paix et de l'égalité entre Israéliens et Palestiniens, l'UPJB d'aujourd'hui se redéfinit dans un monde lui-même en mutation où de nouveaux enjeux ont émergé. Parmi ceux-ci, les nouvelles migrations, qui nous obligent à redéfinir collectivement les notions de frontières extérieures et intérieures à nos propres sociétés, et le vivre ensemble, mis à mal par la progression simultanée de l'islamophobie et de l'antisémitisme y compris au sein-même des communautés visées par ces formes de racisme.

Le contexte difficile créé plus récemment par les attentats de Paris et Bruxelles rend le combat de l'UPJB d'autant plus nécessaire.

En savoir plus: www.upjb.be



Brussels Boxing Academy

Un club de boxe qui, par son travail de mise en confiance et d'émancipation des jeunes issus de quartiers difficiles, agit comme un antipoison contre la radicalisation.

La Brussels Boxing Academy est active depuis 2003 à Bruxelles, d'abord dans la maison de jeunes « Chicago », puis dans une école au centre de Bruxelles.

Quatre entraîneurs professionnels, parmi lesquels un coach en charge du suivi social, accueillent chaque semaine entre 300 et 400 jeunes boxeurs et boxeuses. Il n'y a pas de sélection à l'issue de laquelle seuls les bons boxeurs seraient gardés.

Après les attentats de novembre 2015, le club a été fermé durant un mois en raison du niveau 4 et suite à des discussions avec les autorités scolaires parce que des membres du Club sont partis en Syrie et que l'un d'eux serait lié aux attentats de Paris. Une raison de plus pour le club de s'investir pour ses boxeurs sur le plan social.

Membre de D'Broej, une association visant à l'émancipation des jeunes, le club de boxe est une organisation de première ligne qui se concentre, grâce à la boxe et divers autres projets extra-sportifs, sur les jeunes des quartiers difficiles, comme Anneessens ou Molenbeek. Le club de boxe élargit l'horizon des jeunes et leur donne un bagage humain pour se sentir plus forts dans notre société. L'émancipation et l'ouverture à l'autre par le sport...

Pourquoi la BBA-Olympic est nommée au PROK ?

La BBA est une mini société où tout le monde reçoit la chance de trouver sa place, indépendamment du genre - le club est composé de près d'un tiers de filles, de l'origine sociale et des convictions religieuses.

Ce club de boxe agit comme un antipoison contre le radicalisme en permettant aux jeunes de s'investir collectivement dans une activité sportive qui favorise le lien social et leur estime de soi.

A l'heure où les mesures gouvernementales visant à lutter contre la radicalisation et le terrorisme investissent, essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, dans la surenchère sécuritaire, l'équipe de la Brussels Boxing Academy investit plutôt dans les jeunes pour tenter d'accroître, à travers le sport, leur capital de confiance et d'émancipation.

La démarche sociale de la BBA participe, modestement mais de manière symboliquement importante, au labour de ce pan préventif laissé en friche par le gouvernement dans sa lutte contre la radicalisation. En fait, par cette nomination de la BBA, la LDH encourage ces jeunes des quartiers difficiles qui veulent s'émanciper, se réaliser et mettre ainsi un uppercut aux clichés et stéréotypes les concernant.

En savoir plus : www.bba-olympic.be

Genres Pluriels



Œuvrant au soutien à l'amélioration des droits et à la lutte contre les discriminations qui s'exercent à l'encontre des personnes transgenres/aux genres fluides et intersexuées, Genres pluriels rencontre des difficultés financières qui mettent en péril son formidable travail.

Genres Pluriels est une association œuvrant au soutien, à la visibilité, à la valorisation, à l'amélioration des droits et à la lutte contre les discriminations qui s'exercent à l'encontre des personnes transgenres/aux genres fluides (personnes en transition, drag kings/drag queens, tra(ns)vesti.e.s, butchs, androgynes, queer...) et intersexuées.

L'association se veut non seulement une structure d'accueil et de soutien pour ce public ainsi que son entourage, mais aussi une plateforme d'information, de formation, d'action, de vigilance, de recherche – dans une démarche de travail en réseau avec tous les acteurs d'une société ouverte à la diversité des identités humaines et culturelles.

Ses objectifs visent, entre autres, à soutenir des personnes transgenres et intersexuées, dépathologiser des transidentités et améliorer le cadre juridique/législatif et, enfin à visibilité, sensibiliser et (in)former en vue de changer les mentalités.

Pourquoi Genres pluriels est nommée au PROK ?

Cette association œuvre sur la thématique méconnue des questions transidentitaires.

Elle s'est récemment entourée d'experts afin de concevoir une nouvelle proposition de loi couvrant les thématiques liées aux personnes transgenres et intersexuées, encore sources de lourdes discriminations (un [document](#), issu de ces réflexions, est disponible sur le site de la LDH). Genres Pluriels a également engagé des discussions avec différents cabinets pour obtenir un changement dans la loi de 2007 qui impose la psychiatrie et la stérilisation des personnes souhaitant changer d'Etat civil en Belgique.

Pourtant, la poursuite de leur travail et l'existence-même de l'association est mise en danger par le manque de subventions structurelles. Dans ce contexte, et vu la qualité indéniable de son travail sur le terrain, Genres Pluriels méritait une nomination au Prix Régine Orfinger-Karlin.

En savoir plus : www.genrespluriels.be

10 décembre 2016 : fêter le 20ème anniversaire



Cette année, la remise du Prix Régine Orfinger-Karlin va se dérouler à la croisée de trois événements : l'anniversaire des 20 ans du Prix, la Journée internationale des droits de l'Homme et la clôture officielle du cycle d'activités thématiques « Au fil de l'Autre ». A cette triple occasion, la LDH propose un après-midi d'activités consacré à la lutte contre les préjugés et les discriminations qui allie information, réflexion, militance et convivialité. Et ce, dans le cadre exceptionnel de la Bibliothèque Solvay. (voir programme p. 13)

Cet après-midi s'adresse aux membres et sympathisants de la LDH évidemment mais aussi, plus généralement, à tous les citoyens intéressés par le respect des droits humains en Belgique ainsi qu'aux acteurs associatifs ou institutionnels porteurs, dans leur domaine d'activité, des libertés fondamentales de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Prix Régine Orfinger-Karlin 2016 : édition spéciale

Lors des précédentes éditions, seuls les membres du Conseil d'Administration avaient la possibilité de proposer, de manière motivée, des candidatures au Prix Régine Orfinger-Karlin.

Pour fêter les 20 ans du Prix, notre association a décidé d'ouvrir son appel à candidatures à l'ensemble des membres de la Ligue des droits de l'Homme. Les membres du Conseil d'Administration auront également la possibilité de proposer des candidats et auront la responsabilité de choisir, dans un premier temps, quatre candidats et, dans un second temps, le lauréat parmi ces derniers (règlement joint en annexe 2)

Au-delà de la remise du Prix, la cérémonie du 10 décembre aura donc vocation de mettre en lumière le travail du lauréat et des trois autres candidats.

Au programme du 10 décembre 2016

15h00 Débat « Lutte pour les droits humains: les clichés face aux réalités »

Intervenant.e.s:

Françoise Tulkens, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme

Dan van Raemdonck, secrétaire général de la FIDH (Fédération Internationale des droits de l'Homme),

Dominique Guibert, Président de l'AEDH (Association européenne pour la défense des droits de l'Homme),

Alexis Deswaef, Président de la LDH (Ligue des droits de l'Homme),

Un-e représentant-e de la Liga voor Mensenrechten

16h30 Spectacle: "L'âme des cafards" par David Murgia et Philippe Orivel (accordéoniste)

17h00 Remise du Prix Régine Orfinger-Karlin 2016

En présence des nominés

17h30 Drink



L'Exposition

« **Les émigrants belges d'hier, un miroir pour aujourd'hui...** »

sera accessible durant toute la durée des activités

Activité gratuite - Nombre de places limité - Réservation obligatoire

Infos et réservations : 02 209 62 80 – ldh@liguedh.be

Partenaires

L'édition 2016 du prix Régine Orfinger-Karlin est organisée

En partenariat avec



et

avec le soutien de



Annexe 1

Cycle thématique LDH 2016

l'Altérité et la lutte contre les stéréotypes et les discriminations

Durant toute l'année 2016, la Ligue des droits de l'Homme aborde, comme fil rouge thématique de ses activités et réflexions, la question de l'Altérité et des problématiques qui y sont attachées : l'identité, les stéréotypes, les discriminations ou encore l'universalité des droits fondamentaux.

A travers une série d'activités (expositions, projection de films, animations théâtrales, ateliers...) et de rencontres (débat, colloques...), la LDH développe les enjeux capitaux et extrêmement concrets qui se cachent derrière ce terme, aussi large que vague, de l'Autre.

A l'heure où la crise des réfugiés a mis en exergue une dangereuse tendance, en Belgique et en Europe, au repli sur soi et à une crainte de l'Étranger étayée par des stéréotypes éculés, où les autorités véhiculent, de manière constante et particulièrement insidieuse, l'idée que les allocataires sociaux (chômeurs, malades de longue durée...) sont des fraudeurs en puissance, la LDH souhaite se pencher sur les nombreuses dimensions du vivre ensemble et des rapports qui se construisent (ou se dégradent) avec ceux qui sortent de ce qui est perçu comme la «normalité» : les étrangers, les pauvres, les prisonniers, les chômeurs, les patients psychiatriques, les handicapés...

Bref, comment envisager la différence - souhaitée, construite, fantasmée ou imposée - pour qu'elle participe au bon fonctionnement de notre société et des rapports entre ceux qui la composent?

Au fil de l'Autre
de l'Identité à l'Universalité



Au fil de l'Autre

Janvier > Décembre 2016

En Fédération Wallonie-Bruxelles

www.liguedh.be/72430

#aufildelaautre

Annexe 2



Exposition **Les émigrants belges d'hier, un miroir pour aujourd'hui**

*Détail de "Les déportés",
Eugène Laermans, 1916*

Bon nombre d'idées toutes faites et de préjugés circulent actuellement à propos des immigrés et des réfugiés en Belgique. Or, les Belges aussi, un jour, ont fui. Cette exposition, sa brochure et son cahier pédagogique montrent combien la réalité des émigrants belges d'hier fait écho à celle des immigrés d'aujourd'hui...

A travers l'Histoire, un grand nombre de Belges sont partis à destination de la Russie, des États-Unis, du Canada, de l'Amérique latine, de l'Afrique ou de pays plus proches comme la France, les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne. Certains fuyaient la guerre, d'autres les persécutions politiques et religieuses, d'autres encore la misère...

L'exposition

Qui étaient ces émigrants belges ? Pourquoi ont-ils tout quitté ? Et comment ont-ils été accueillis et considérés dans les pays où ils se sont installés ? C'est à ces questions que répond l'exposition "Les émigrants belges d'hier : un miroir pour aujourd'hui". Pour informer le visiteur tout en l'invitant à réfléchir, elle fait appel à des archives surprenantes et à des préjugés intemporels : *Ce sont des profiteurs ! Ils ne s'habillent pas comme nous ! Ils restent entre eux...*

Réalisée par le CIRÉ en collaboration avec le MRAX, l'exposition se base sur l'ouvrage "Les émigrants belges", sous la direction d'Anne Morelli (éd. Couleur Livres, Bruxelles, 1998).

Annexe 3

Prix Régine Orfinger-Karlin

Règlement Edition 2016

Article 1

Il est institué un prix qui porte le nom de "Régine Orfinger-Karlin", ci-après dénommé "le Prix".

Le Prix a pour but d'encourager la promotion et la défense des droits humains, tout particulièrement concernant des groupes vulnérables, soit en faveur du progrès de l'égalité des hommes et des femmes, soit en matière de droit des étrangers.

Le Prix vise à reconnaître et à récompenser une personne, sans distinction d'âge, un groupe ou une association, qui œuvre et se distingue en ce sens, notamment en mettant en évidence la nécessité de la résistance aux atteintes aux droits humains.

Le Prix est uniquement attribué à des réalisations situées en Fédération Wallonie-Bruxelles et s'étant déroulées dans les deux années écoulées depuis la dernière remise du prix.

Article 2

Le Prix est géré par un Comité d'attribution, ci-après dénommé "le Comité".

Le Comité est composé de l'ensemble des administrateurs de la Ligue des droits de l'Homme. Le Comité est présidé par le Président de la Ligue des droits de l'Homme.

En cas de silence du présent règlement, les modalités d'attribution du Prix sont de la compétence du Comité.

Article 3

Le Prix est décerné tous les deux ans, en décembre, à dater de 1996. En principe, il ne peut être attribué qu'à une seule personne ou organisation. Le Comité peut exceptionnellement décider de ne pas attribuer le Prix. Dans ce cas, le montant du Prix non attribué est reporté à l'édition suivante du Prix. Il en sera de même au cas où le lauréat viendrait à décliner le Prix ou à décéder entre la période d'attribution et la date de remise du Prix.

Article 4

Le Conseil d'administration fixe le montant du Prix et en recherche le financement. A défaut de le trouver, celui-ci relève du budget ordinaire de la Ligue des droits de l'Homme.

Le Prix est remis au lauréat ou à son représentant sous la forme d'un diplôme et d'un chèque.

Article 5

Les candidatures ne sont recevables que si elles sont présentées par écrit au Secrétaire général de la Ligue des droits de l'Homme dans les délais imposés à savoir, pour l'édition 2016, le *(date à confirmer)* 2016. Le Comité peut vérifier les renseignements reçus et demander un complément d'informations.

Article 6

Les candidatures et présentations relatives à l'attribution du Prix ne peuvent être révélées, ni publiées.

Article 7

Le comité use des moyens d'information qui lui semblent adéquats pour s'éclairer sur la valeur des candidatures présentées. Il peut avoir recours à des experts. Il peut aussi désigner parmi ses membres un ou plusieurs rapporteurs.

Article 8

Le comité décide souverainement de l'attribution du Prix. Il décide par consensus. Ses décisions ne peuvent faire l'objet d'un recours. Lors de la proclamation du lauréat, l'attribution du Prix sera motivée.

Annexe 4

Présentation d'Edificio, partenaire de l'édition 2016 du Prix Régine-Orfinger-Karlin



Edificio est une entreprise fondée en 1999 d'une dizaine de professionnels dédiés à l'organisation d'événements (conventions, galas, colloques, concerts, conférences de presse, soirées privées, congrès, anniversaires, etc.). Notre société est spécialisée dans l'animation et la préservation d'édifices à caractère historique et patrimonial et fournit des locations uniques et prestigieuses, au cœur de la capitale de l'Europe. Le Concert Noble, aux magnifiques intérieurs Louis XVI, est l'un des lieux majeurs sur la scène événementielle de Bruxelles et peut accueillir, en plein quartier européen, jusqu'à 800 personnes. La Bibliothèque Solvay, installée dans l'écrin vert du Parc Léopold, propose, dans un impressionnant décor éclectique, de très beaux espaces de réception ou de séminaires. Dans le quartier Louise-Bailli-Châtelain se niche le surprenant Hôtel Wielemans, de style Art déco avec de forts accents hispano-mauresques. Bassins, céramiques, patio andalou donnent un cachet magique à vos dîners, cocktails ou événements culturels plus intimistes. Edificio envisage d'entamer l'important projet de restauration de l'Aegidium, ancien cinéma érigé en 1905 sur le Parvis de Saint-Gilles. Le lieu, style Louis XV et d'inspiration mauresque, permettra prochainement d'accueillir activités culturelles, conférences, dîners, spectacles.

La Bibliothèque Solvay, derrière sa façade sobre et classique, de style éclectique, cache un décor de bois précieux, de mosaïques et de vitraux. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont construits autour d'une magnifique salle de lecture entourée de cabinets d'étude et de galeries. Le sous-sol, l'ancienne salle des archives, a été rénové dans un style contemporain et est parfaitement adapté pour accueillir déjeuners et pauses café ou pour conclure une conférence autour du bar. La terrasse constitue un bel espace pour vos réceptions et offre une splendide vue sur le parc.

Auparavant, le sociologue Emile Waxweiler fut chargé de définir l'organisation du bâtiment à la lumière des nouvelles théories en matière de formation académique. Il eut donc pour souci de réserver la place centrale de l'édifice à une bibliothèque qu'il entourait de nombreux cabinets de travail. Ces locaux devaient inciter les étudiants et membres du corps académique à la réflexion individuelle et permettre la formation par la voie de l'émulation.

Les célèbres architectes bruxellois Constant Bosmans et Henri Vandeveld dessinèrent les plans de l'édifice et en réalisèrent la construction. En 1967, l'Institut de Sociologie (ainsi que plusieurs autres établissements scientifiques) déménagea en bordure du campus universitaire du Solbosch. La Bibliothèque Solvay hébergera alors, jusqu'en 1981, les Editions de l'Université.

Cet ensemble en pierre d'Euville restera ensuite inoccupé, en proie au vandalisme et au délabrement jusqu'en 1993. Ce joyau de l'architecture et de l'art décoratif est classé comme monument historique par la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale. En 1988, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale confie à la SDRB (la Société de Développement Régionale de Bruxelles, nom commercial Citydev.brussels) la mission de restaurer l'édifice. Cet édifice extraordinaire rouvra ses portes le 27 mai 1994. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont construits autour d'une magnifique salle de lecture en forme de basilique. Elle est entourée de cabinets d'étude et de galeries. Ces espaces, ainsi que la cage d'escalier, ont été minutieusement restaurés conformément à l'esprit de l'époque. D'importantes recherches ont été réalisées sur base de matériel photographique, de gravures, de plans et de relevés chromatiques. Tous les éléments architecturaux détruits, même les plus complexes, ont pu ainsi être redessinés, puis reconstitués, comme en 1902. Au sous-sol, les anciennes salles d'archives, très cloisonnées, ont été rénovées dans un style contemporain : les murs ont été abattus pour faire apparaître un vaste espace ouvert. Mais toujours en respectant l'esprit des caractéristiques architecturales du début du siècle dernier.

www.edificio.be



La Ligue des droits de l'Homme asbl Les droits humains : agir au quotidien !

Depuis plus de 100 ans, la Ligue des droits de l'Homme combat, en toute indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, les atteintes portées aux droits fondamentaux en communauté française de Belgique.

La Ligue des droits de l'Homme asbl (LDH) a pour vocation de promouvoir les principes d'égalité, de liberté, de solidarité et d'humanisme, ainsi que les droits fondamentaux des hommes et des femmes en Communauté française de Belgique. Elle tente, au quotidien, de combattre l'injustice et les discriminations sous toutes les formes (racisme, sexisme, homophobie, traite des êtres humains...). Elle veille au respect de la vie privée et à l'accès de tous à une justice équitable et non expéditive.

La LDH appuie son expertise sur le travail de commissions thématiques. Jeunesse, Prisons, Justice, Droits économiques et sociaux, Etrangers, Nouvelles technologies et Psychiatrie constituent des sujets prioritaires.

**La Ligue des droits de l'Homme asbl
22, rue du Boulet - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209 62 80 - Fax : 02/209 63 80
ldh@liguedh.be
www.liguedh.be – www.liguedh.be/72430**



Communauté « Ligue des droits de l'Homme »
www.facebook.com/liguedhbe



Suivre la LDH sur Twitter :
@liguedh_be #droitsquicraquent



**Information en temps réel des nouveaux articles
mis en lignes sur le site LDH**

<http://www.liguedh.be/index.php?format=feed&type=rss>



Contacts Presse LDH

David Morelli, responsable de la communication
communication@liguedh.be – 02 209 62 86